

INDIGO

LIGHTING

INSTALLATION DES APPAREILS EXTÉRIEURS

INSTALLATION DU LUMINAIRE ENCASTRÉ DE SOL

Pour les appareils encastrés dans le sol, un soin tout particulier doit être apporté à la pose de ce type de luminaire :

1. L'indice de protection doit être obligatoirement IP 65 ou supérieur.
2. Lors de la pose, un système efficace de drainage doit être systématiquement effectué (lit de gravier de min 25 à 30 cm de profondeur).
3. L'encastrement doit être parfaitement réalisé (pavage, dallage...).
4. L'installateur doit veiller à ce que le câble installé soit souple, de type H07RNF ou H05RNF, et avec un diamètre adapté à celui du presse-étoupe. Il veille aussi à ce que le serrage soit effectué dans les règles de l'art pour éviter toute pénétration d'eau.
5. La condensation peut avoir comme origine le câble lui-même si l'appareil est raccordé avec du câble rigide.
6. Si le câble n'est pas de longueur suffisante, il faut le rallonger avec une boîte de jonction avec résine ou gel IP68. Dans tous les cas, une longueur suffisante de câble doit être laissée au fond du pot d'encastrement pour permettre l'extraction complète du projecteur.
7. Ne jamais installer un appareil encastré de sol sous la pluie ou par temps de brouillard.
8. Pour extraire le verre, utiliser exclusivement une ventouse (l'utilisation de tout autre outil est à proscrire).
9. Nettoyer parfaitement les joints, le verre, les pas de vis. Graisser les vis.
10. Avant de refermer, laisser la lampe fonctionner quelques minutes pour assécher l'atmosphère dans le luminaire.
11. Veiller à bien positionner l'optique et le verre.
12. Serrer les vis en quinconce et progressivement : utiliser un outil adapté à la tête des vis.

MAINTENANCE DES LUMINAIRES EXTÉRIEURS

- **Fréquence** : à chaque changement de lampe ou au minimum tous les ans. Pour les sites exposés (fortement pollués, bord de mer, etc.), un entretien plus rapproché s'impose en fonction des lieux.
- **Verre** : vérifier son état (éclat, cassé, ou point de chauffe anormale).
- **Câble** : si le projecteur est en façade, vérifier que le câble ne facilite pas le cheminement de l'eau (aménagement d'une « goutte d'eau »).
- **Presse-étoupe** : vérifier l'état du serrage et le bon état du caoutchouc. Contrôler l'état de corrosion et de fixation de tous les éléments extérieurs du projecteur.
- Enlever les déchets accumulés; **nettoyer**, et **graisser** si besoin.
- **Remplacement impératif du verre/écran s'il est cassé ou ébréché, des joints endommagés ou usés.**

ATTENTION :

- **Inox 304** : ne convient pas au milieu salin (bord de mer).
- **Inox 316** (0,05% Carbone) ou **Inox 316L** (0,03% Carbone) : convient au milieu salin (bord de mer) sous réserve d'un entretien approprié et régulier plusieurs fois par an (graissage si nécessaire).

La garantie est **valable à condition que les instructions de montage et d'installation soient respectées**, ainsi que l'entretien et de la révision des parties en verre et électriques.

La **garantie n'est pas valable** pour les dommages dus au mauvais emploi, abus ou accident qui entraîne une corrosion excessive. Les dommages des actes de vandalisme sont de toute façon exclus.

La garantie des luminaires ne couvre pas les désastres naturels.